



**W A R C Q**

**Arrêté n° 117 - 2021**

**Marché de Noël Place Saint Paul**

**Le Maire de WARCQ,**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L2212-5, et L 2213-1 à L 2213-6 relatifs au pouvoir de Police, de la Circulation et du stationnement de Madame le Maire,*

*Vu l'article R 225 du Code de la Route,*

*En raison du Marché de Noël organisé par l'association Warcq Anim', qui se déroulera Place Saint Paul du 6 au 23 décembre 2021 inclus,*

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Les stationnement des véhicules, sera interdit Place Saint Paul, du lundi 22 novembre 2021 jusqu'au jeudi 6 janvier 2022 inclus, hormis pour les véhicules en lien avec une cérémonie funéraire ainsi que les véhicules de secours.

**Article 2 :** La circulation des véhicules sera interdite Place Saint Paul, du lundi 22 novembre 2021 jusqu'au jeudi 6 janvier 2022 inclus, hormis pour les véhicules en lien avec une cérémonie funéraire ainsi que les véhicules de secours.

**Article 3 :** Les panneaux de signalisation réglementaires matérialisant cette réglementation seront placés par les services communaux.

**Article 4 :** Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur l'agent de Police Municipale, et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5** : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

*Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique des Ardennes,  
Monsieur l'agent de Police Municipale,  
Monsieur le Responsable du Services du SAMU,  
Monsieur le Directeur du SDIS.*

Fait en Mairie de WARCQ, le 22 novembre 2021.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' and 'P' followed by a horizontal line at the bottom.